



QUEL AVENIR ?

Un récent rapport de la Cour des comptes confirme que certes, les politiques menées autour de l'éducation prioritaire n'ont pas su réduire les écarts mais ont permis, ce qui n'est pas rien, de les contenir.

Alors quel avenir pour l'éducation prioritaire ? Va-t-elle perdre ses particularités et se résumer à un élément de politique des territoires ? Quelle sera la place de la mixité sociale ? Allons-nous voir l'émergence d'un système d'aide en fonction des résultats des établissements sous forme contractuelle ?

Pour le SNUipp-FSU, la révision de la carte doit s'accompagner d'un véritable bilan avec l'ensemble des acteurs. Penser l'éducation prioritaire au travers de la gestion des personnels ou de l'approche territoriale ne peut suffire. Il faut analyser les dispositifs qui ont permis des changements de pratiques : le plus de maîtres, les allègements de service, les contenus de formation...

Laboratoire d'expériences basées jusqu'alors sur le travail et les projets des équipes, l'éducation prioritaire est un réservoir de possibles, un lieu où les défis sont quotidiens et où le travail collectif prend tout son sens. Les réformes engagées et les annonces ministérielles de cette rentrée préfigurent des changements où le prescrit remplace la créativité, où la récompense des réussites remplace le soutien aux zones en difficulté.

L'éducation prioritaire doit donc rester prioritaire et être protégée de la mise en concurrence. Pour le SNUipp-FSU II ne peut y avoir de territoires abandonnés, ni d'élèves et de familles oubliés. Ce sera tout l'enjeu de la révision de la cartographie nationale.

Là où plus qu'ailleurs pèsent inégalités sociales et déterminismes, l'école ne peut pas tout, mais elle peut beaucoup. Il faut lui donner les moyens de ses ambitions.

PLUS DE MOYENS ?

Un rapport du Cnesco* concernant l'Île-de-France montre que les enseignants exerçant dans les quartiers les plus défavorisés sont jeunes, plus souvent contractuels et restent peu de temps dans les écoles. Il pointe que les moyens supplémentaires en postes et en indemnités octroyés par l'Éducation nationale compensent à la marge les difficultés sociales et doivent être complétés par un meilleur accueil des nouveaux enseignants, un programme de mentorat pour les former aux difficultés spécifiques des élèves. Un cadre de vie plus attractif (logement, crèches...) doit aussi se développer.

[Lire le rapport sur cnesco.fr](#)

*Conseil national d'évaluation du système scolaire

GEL DE LA CARTE DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE : UNE DÉCISION UNILATÉRALE DU MINISTRE !

Une refonte ; mais dans quel moule ?

Une fois de plus, Jean-Michel Blanquer a choisi pour annoncer le report à 2020 de la nouvelle carte de l'éducation prioritaire, de le faire dans les médias. Il inscrit à cette occasion une conception de l'éducation prioritaire dans sa logique de pilotage du système éducatif par l'évaluation et la performance : « *Il n'est pas normal d'être dans une situation binaire en éducation prioritaire, y être ou ne pas y être* », ou les concepts de cette éducation « ont des effets pervers ». En septembre, le ministre présentait déjà un changement d'objectifs en soutenant « *la réussite des établissements* » et non plus « *le soutien à la difficulté* ». Début 2019, un rapport pour « *dégager une vision globale de ce que doit être la politique territoriale de l'Éducation nationale au service de la réussite de tous les élèves* » sera rendu. Cela fait craindre une confusion entre territoires ruraux et territoires de l'éducation prioritaire. En 2014, l'indice social avait été le critère de base garantissant une certaine transparence et équité. Aujourd'hui, le ministre avance d'autres indicateurs : résultats des élèves, climat scolaire, bien être des élèves et des personnels. Mais rien sur la formation des enseignants, ni sur la nécessaire évolution des pratiques pédagogiques, ou encore sur les relations aux familles. Le « *changement de paradigme* » annoncé signifie-t-il que le ministre conditionnerait les aides à l'obtention de résultats ? Si tel était le cas, on entrerait alors dans un système à la carte dans lequel les appellations REP et REP+, et plus largement le label « Education prioritaire », seraient amenés à disparaître.

COUR DES COMPTES : UN RAPPORT DE PLUS ?

Le rapport de la Cour des comptes publié en octobre met en avant à la fois la nécessité de conserver une politique spécifique d'éducation prioritaire mais aussi de la réformer pour plus d'efficacité. Il reconnaît que si l'éducation prioritaire n'atteint pas l'objectif de réduction des écarts de résultats, elle a réussi à les contenir, dans un environnement socio-économique dégradé. Il préconise « *l'extension des dédoublements sur 3 ans en GS ou au CE2, la scolarisation des moins de 3 ans, la prise en compte*

de l'ensemble des établissements ayant des difficultés, le renforcement de la formation initiale et continue et le développement de la mixité sociale en y associant les établissements privés sous contrat ». Mais il propose aussi « *la multiplication des postes à profils, la rémunération au mérite, l'autonomie et l'évaluation des établissements, la création d'écoles du socle pilotées par les collèges, et une refonte de l'allocation des moyens* ». Pour le SNUipp-FSU ces dernières préconisations sont inquiétantes.

Penser qu'il suffirait d'enlever un label pour permettre davantage de mixité sociale, c'est méconnaître les ressorts complexes des stratégies d'évitement des familles, et mettre en péril les réussites locales, dépendantes de moyens supplémentaires. L'ambition première ne doit pas être l'économie de moyens mais la réussite de tous les élèves. Le sous-investissement budgétaire structurel de la France dans l'éducation reste la première des injustices auxquelles sont confrontés les élèves des quartiers populaires.

1000 €

C'EST LA PARTIE DE LA PRIME VERSÉE À TOUS LES ENSEIGNANTS DE REP+ DÈS CETTE RENTRÉE. LES 2 000 € RESTANT SERAIENT ENSUITE DISTRIBUÉS SOUS LA FORME D'UNE PART VARIABLE ATTRIBUÉE AU MÉRITE ET À LA PERFORMANCE. LE SNUIPP-FSU DEMANDE LE VERSEMENT À TOUS LES PERSONNELS DE LA TOTALITÉ DE LA PRIME, SANS CONDITIONS, LA TRANSFORMANT AINSI EN INDEMNITÉ.

L'OZP RÉALISE SON BILAN

L'OZP* ne se satisfait pas de l'absence d'un vrai bilan des politiques de l'éducation prioritaire avec l'ensemble des acteurs de terrain, au moment où les projets des réseaux devraient se renouveler. En s'appuyant sur son conseil scientifique composé de spécialistes comme Marc Bablet et Jean-Yves Rocheix notamment, l'OZP proposera un questionnaire aux acteurs de l'éducation prioritaire pour qu'ils fassent remonter leurs analyses.

*Observatoire des Zones Prioritaires

PDMQDC, ACCÉLÉRATEUR DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Marie Toullec-Thery est maître de conférences à l'Espé de Nantes. Elle a conduit, en 2017, en collaboration avec des conseillers pédagogiques, une enquête qualitative auprès de 64 écoles de REP et REP+ de Loire Atlantique qui bénéficient d'un dispositif de « Plus de maître que de classes » (PDMQDC).

Quels nouveaux éléments apporte votre étude ?

Nous avons pu observer au fur et à mesure des années que les interventions du maître supplémentaire se recentrent sur le cycle 2 et sur le domaine de la langue, se rapprochant finalement du prescrit institutionnel. Petit à petit le champ mathématique est aussi exploré dans cette modalité de travail collaborative. On a mesuré une tendance à la densification des interventions qui, lorsqu'elles sont fréquentes et ritualisées, apportent une meilleure efficacité. Et puis surtout en avançant, l'attention des équipes s'est portée davantage sur les apprentissages et plus seulement sur les comportements scolaires. Développement des enseignements explicites, plus grandes interactions entre les élèves, meilleure qualité didactique sont à mettre au bénéfice cumulé des années passées avec un tel dispositif. Les organisations majoritaires restent le petit groupe, mais on voit aussi à côté de ces co-interventions un co-enseignement se développer sur près de 20% du temps. Ce dernier est privilégié pour les situations d'apprentissages complexes

comme les productions d'écrits ou des situations problèmes en mathématiques.

Quelles conséquences en tirez-vous sur le travail collaboratif ?

On voit de manière très nette, avec un PDMQDC, se mettre en place un espace de négociation supplémentaire. On observe un véritable développement professionnel avec des compétences d'analyse de pratiques et une capacité d'auto évaluation en équipe. La manière dont elles ont auto analysé leurs pratiques, dans l'enquête que nous avons menée, est un moment assez rare et inédit. L'enquête atteste d'élaboration d'outils communs qui deviennent des enjeux forts pour les équipes et qui contribuent à la stabilisation des pratiques. Les actions « efficaces » mises en place par les équipes sont en effet poursuivies d'une année sur l'autre. Notre enquête pointe également l'importance d'un pilotage et d'un accompagnement de qualité des équipes de circonscription pour un bon développement du dispositif.



« Plus de maîtres que de classes »

1 388 suppressions de PDMQDC

dont **1 214** en éducation prioritaire, pour assurer le **dédoulement** des classes. Avec les

394 de 2017, c'est la quasi-disparition d'un dispositif jamais évalué par le ministère, pourtant **efficace** et **porteur d'une transformation** pour les **enseignants**.

CP À 12 : LE SNUIPP-FSU MÈNE L'ENQUÊTE

L'enquête menée par le SNUipp-FSU montre que les enseignants font des constats positifs sur ce dispositif de baisse des effectifs. Ils valident ainsi que c'est un levier essentiel pour favoriser les apprentissages : climat de classe apaisé, interactions entre les élèves et avec l'enseignant plus nombreuses, dynamique de classe renforcée.

Mais la mesure phare du gouvernement, imposée dans l'urgence, ne s'est pas accompagnée de la nécessaire concertation avec les équipes d'enseignants, notamment sur l'organisation des classes. Les modalités d'application départementales ont été très disparates tant au niveau des nominations que des prescriptions pédagogiques.

Quel impact pour les autres classes ?

Réalisée à moyen constant, cette mesure a fortement impacté la carte scolaire, notamment en redéployant les postes de « Plus de maîtres que de classes », de remplaçants, de RASED, au détriment d'ouvertures de classe en maternelle ou dans le rural. Et surtout les autres classes des écoles concernées ont vu leurs effectifs augmenter.

Améliorer les conditions d'apprentissage pour tous les élèves et favoriser la réussite de tous sur l'ensemble de leur scolarité avec 20 élèves dans toutes les classes de la petite section au CM2 en REP et REP+, c'est possible !



Les territoires vivants de la République
Coordonné par Benoit Falaize, l'ouvrage montre, sans faire l'impasse sur les difficultés, le travail obstiné des enseignants et leur inventivité pour concourir à la réussite des élèves malgré les préjugés. Sans baisser ses exigences, ni écarter des sujets sensibles, l'école y est présentée comme le lieu où l'on renvoie à l'élève qu'il est capable autant qu'un autre de progresser, d'apprendre et même de prendre plaisir à le faire. La parole est donnée à tous les acteurs, même les élèves.



PAS EN REP, POURQUOI ?

Quatre groupes scolaires dans le même quartier Politique de la ville de Chalon-sur-Saône (71) et plus qu'un seul en éducation prioritaire. Incompréhensions.

Un quartier au pied des tours, celui des Prés Saint-Jean à Chalon-sur-Saône (71), classé QPV (quartier prioritaire ville). Des familles touchées par le chômage et la précarité, un melting-pot de nationalités et quatre groupes scolaires pour accueillir les enfants. Mais un seul désormais en éducation prioritaire, Maurice Cortot. Pourquoi ? « Parce qu'il est rattaché au collège REP, Jean Vilar », explique Florence Chabas, directrice de l'école maternelle Saint-Exupéry. Jusqu'en 2017 classé en REP, son groupe scolaire en a été sorti, tout comme celui de Pauline Kergomard sans que les critères sociaux et culturels des enfants inscrits ne changent : plus de 80% d'ouvriers (souvent intérimaires) et d'inactifs, 10% de chômeurs, de nombreuses femmes au foyer. Depuis la fermeture du collège Jean Zay en 2011, les élèves ont été scolarisés au collège Camille Chevalier, collège de centre-ville, non REP, avec la volonté de

favoriser une mixité sociale.

Classes chargées

Une ambition louable mais qui se retourne contre les écoles, qui ne bénéficieront plus des moyens EP. Si jusqu'ici les équipes étaient stables, qu'en sera-t-il à l'avenir ? Autre conséquence inéluctable : la hausse des effectifs au-dessus des 25 de moyenne en EP. Et pourtant chaque année, les inscriptions augmentent. « Une classe est déjà à 26 élèves et l'année dernière deux ont atteint les 28 », témoigne Sandy Blanchard, la jeune directrice de l'école élémentaire Anne Franck qui n'a jamais pu bénéficier d'un classement EP, « alors que nous accueillons le même type de familles », précise-elle. Si les élèves dépendent du collège Camille Chevalier, le revenu médian des familles est très faible et la prise en compte de la difficulté scolaire nécessiterait des effectifs adaptés. Une classe d'enfants allophones est installée

dans l'école, « elle peut monter jusqu'à 22 élèves » qui rejoignent les autres élèves lors de séquences. L'école s'inquiète également pour son « Plus de maîtres », « Pourra-t-on le conserver ? » Résultat, le quartier s'est mobilisé, autour d'une intersyndicale dont le SNUipp-FSU est partie prenante et a mis en place des actions spécifiques. La demande est clairement, lors de la redéfinition de la carte en 2019, que les quatre écoles soient en EP. Sans réponses pour l'instant.



Au vu des critères socio-culturels de ce quartier Politique de la ville de Châlons-sur-Saône, les quatre écoles devraient être en REP.

CE QUE PORTE LE SNUIPP-FSU

Les inégalités scolaires corrélées aux inégalités sociales sont beaucoup plus marquées en France que dans les autres pays de l'OCDE. De manière générale, plus de la moitié des élèves sont en difficulté, de nombreux implicites faisant obstacle aux apprentissages. En éducation prioritaire, cette proportion d'élèves est encore plus forte. Ce constat oblige à penser autrement le système éducatif, l'école, les pratiques. Une évolution nécessaire pour permettre à tous les élèves de s'émanciper et de sortir de ce déterminisme social, en leur renvoyant qu'ils sont aussi capables que les autres de progresser et d'apprendre.

POUR UNE ÉCOLE PLUS JUSTE :

#PartirDesBesoins

• Partir des besoins des écoles, sur des critères objectifs et explicites sur tout le territoire. La carte de l'EP ne peut reposer sur une enveloppe initiale limitée de moyens affectés mais bénéficier d'une augmentation des moyens alloués.

#FinDesEcolesOrphelines

• Faire bénéficier du label toutes les écoles dont les caractéristiques nécessiteraient ce classement même si elles ne relèvent pas d'un collège tête de réseau.

#FormationDesEnseignants

• Mettre en œuvre une formation initiale et continue permettant des allers-retours avec l'ensemble de la recherche en lien avec les problématiques de l'école.
• Penser un accompagnement spécifique pour les jeunes enseignants.

#EvaluationUneAutreConception

• L'évaluation doit être au service des apprentissages et permettre de valoriser ses progrès.

#FavoriserUnCollectifDeTravail

• Développer le plus de maîtres que de classes.
• Augmenter les temps de concertation, étendre les temps d'allègement de service.
• Avoir des temps de réflexion et d'élaboration avec les autres acteurs éducatifs.

#AutonomieDesEquipes

• Permettre l'innovation.
• Disposer des moyens d'enseignement alloués : plus de maîtres, baisse des effectifs dans toutes les classes, dédoublement des classes.

#DevelopperLeLienEcoleFamille

• Accompagner cette liaison avec formation et temps reconnu.

#MixitéSociale

• Faire vivre des politiques territoriales qui permettent une mixité sociale.

#EvaluationsDesDispositifs

• Évaluer pour réajuster en fonction des bilans et des remontées des équipes, notamment le plus de maîtres que de classes, les allègements de service, les moyens de remplacement, le fonctionnement en réseau...

#PasPlusDe20

• Baisser significativement les effectifs est un levier puissant qui ne peut concerner uniquement les classes de CP et CE1. 20 par classe et 15 en PS et TPS en EP.

#IndemnitésPourToutesetTous

• REP ou REP+ enseignants, AESH, psychologues, RASED, ERH... Tous les personnels travaillant en éducation prioritaire doivent percevoir l'ensemble des indemnités relatives à l'exercice en EP.